

Les informations tombent, pour une fois avec une grande rapidité, pour nous expliquer que le super génial protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) va s'appliquer aux catégories A, avec transfert des personnels dans les nouvelles grilles le 1^{er} septembre 2017. Après des discussions secrètes entre le ministère et les organisations syndicales minoritaires ayant approuvé ce protocole, le ministère a transmis à toutes les organisations syndicales les textes qui seront débattus au comité technique (CT) ministériel du 21 février 2017. Vous pouvez les consulter sur notre site (Cf. dossier de presse du [ministère](#)). Les nouvelles grilles pour les catégories C et B s'appliquent quant à elles depuis le 1^{er} janvier 2017.

La CGT-INRA vous livre son analyse de ces nouvelles grilles et des « revalorisations » indiciaires qui les accompagnent, sachant que pour tous les corps une partie de la revalorisation du traitement indiciaire provient d'un "transfert prime-points" qui fait que le gain sur la feuille de paye est nul, et prenant en compte que ce protocole supprime les avancements accélérés d'échelons (AAE) en instaurant le « cadencement unique ».

Ingénieurs de Recherche

La grille des IR (Cf. [sur notre site](#) ou en dernière page) conserve la même structuration en 3 grades. **Seule modification : la création d'un échelon spécial hors échelle B au sommet de la hors classe, dès le 1^{er} septembre 2017. C'est à cette date que les IR seront intégrés dans la nouvelle grille, sans modalité particulière de reclassement.**

Les « revalorisations »

Comme pour toutes les catégories A, **transfert prime-points de 9 points d'indice (neutre) dont 4 points au 1^{er} janvier 2017 et 5 au 1^{er} janvier 2018. Rien de plus pour les IRO des 3^{ème} et 4^{ème} échelons (c'est-à-dire presque tous les IRO de l'INRA), ainsi que pour les IR1 au 5^{ème} échelon (plus de la moitié des IR1 à l'INRA).** Les autres recevront, en plus des 9 points de transfert, entre 12 et 17 points d'indice supplémentaires, en moyenne 14, d'ici 2019. Cela fait un peu moins de 5 points par an.

Les promotions

Le taux d'accès à la 1^{ère} classe pour les IR2 devrait être porté de 13,5% à 20% pour la filière ITRF (universités), mais rien n'est écrit pour les ITA des EPST.

L'examen professionnel pour l'accès à la hors classe est maintenu pour les IR2 et les IR1.

S'ouvre une possibilité d'avancement à la hors classe au choix pour les IR1 du 5^{ème} échelon dès 2017. C'est ainsi que le taux de promotions à la hors classe par examen professionnel qui était de 100%, est fixé à 70% (ce que l'on donne aux uns est pris aux autres).

L'accès au dernier échelon hors échelle B sommital de la hors classe ne sera pas automatique : pour 80% des promotions, ce sera un accès fonctionnel réservé aux IRO qui occupent des emplois à haute responsabilité depuis au moins 4 ans. Les 20% restants seront réservés au choix aux IRO qui sont dans le 4^{ème} échelon depuis 3 ans au moins. **Attention : cet échelon spécial a vocation à n'accueillir (à l'horizon 2026 !) que 10% des effectifs du corps (1,5% par an à partir de 2017 pour atteindre 6% en 2020). Ceci représente pour l'INRA environ 80 personnes d'ici 2026 (en moyenne 8 par an dont 2 au choix), si l'effectif d'environ 800 IR est maintenu. Que voilà une belle compétition en perspective ! Mais les candidats ne seront certainement pas tous les actuels IRO dont la majorité sera partie en retraite d'ici 2026...**

Au total, on peut dire que la montagne a accouché d'une souris !

Les revalorisations mirobolantes qu'on nous annonçait ne sont le plus souvent que de la poudre aux yeux. Les quelques améliorations apportées dans les déroulements de carrière sont contrebalancées par l'allongement des grilles. Les grilles sont encore plus allongées pour les ITA du fait de la suppression des avancements accélérés d'échelon. **En somme, nous nous payons nous-mêmes ces maigres gains.**

Un des rares aspects positifs est l'augmentation du nombre de points d'indice qui servira de référence pour le calcul de la pension si le mode de calcul sur les derniers 6 derniers mois est maintenu pour les fonctionnaires, et si ceux qui partent en retraite dans les mois qui viennent peuvent accéder aux indices terminaux. Le transfert d'une faible partie de la prime vers des points d'indice permettra aussi d'augmenter un peu les pensions, mais ne correspond

pas à la revendication syndicale d'intégration des primes dans le salaire. Et le gouvernement n'a même pas veillé à ce que ce soit totalement neutre en termes de rémunération, puisque cette très faible augmentation a provoqué l'assujettissement de petits salaires au 1% solidarité. **Ce transfert a donc coûté de l'argent aux plus faibles salaires.** C'est un comble !

Nous laissons à ceux qui ont approuvé ce protocole et s'en vantent, la responsabilité d'assumer ce qu'ils ont fait en collaboration avec le gouvernement. Pour notre part, nous ferons tout ce qui est possible pour essayer d'améliorer les choses tant en terme de reclassement des personnels qu'en terme de revalorisations indiciaires et de déroulements de carrières.

La CGT revendique :

- ▶ Une réévaluation immédiate du point d'indice, *a minima* de 15%,
- ▶ Pas de salaire en dessous de 1800€ net/mois
- ▶ Le doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière,
- ▶ La garantie d'un changement de corps sur une carrière complète de 37 ans,
- ▶ La suppression des blocages de grade dans les corps (passage automatique au grade suivant pour les collègues en fin de grille d'un grade),
- ▶ L'augmentation des taux de promotion de grade et de corps,
- ▶ Une grille linéaire dans un corps avec augmentation de la pente de la grille à chaque promotion,
- ▶ L'abrogation des primes au mérite, et en particulier **l'abrogation du RIFSEEP**** et de la PEDR !
- ▶ L'intégration de la totalité des primes et indemnités dans le traitement,
- ▶ Aucun Grade, aucun échelon à Accès Fonctionnel,
- ▶ Le rétablissement des AAE (avancements accélérés d'échelons).

A propos du RIFSEEP : la lutte continue à l'Inra

- ▶ lire : « [Le 1^{er} février, à Orléans-Tours, le Rifseep a fini à la poubelle !](#) »

Le 7 mars

Élevons encore le rapport de force pour gagner sur nos revendications !

La CGT, FO et Solidaire du secteur Santé (Hôpital public) appellent à une journée de grève et de manifestation nationale le 7 mars. La CGT Fonction Publique appelle l'ensemble des agents des services publics à faire de cette journée un temps fort d'action transversale dans toute la Fonction Publique, avec manifestations, rassemblements et grève partout où les personnels le décideront. **Avec la CGT de la Fonction publique hospitalière et territoriale, le 7 mars, réaffirmons nos exigences sur :**

- › L'augmentation du pouvoir d'achat qui passe nécessairement par une nouvelle et immédiate revalorisation de la valeur du point,
- › La défense des missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers,
- › Des créations d'emplois statutaires et un nouveau plan de titularisation et de déprécarisation,
- › De véritables améliorations de carrière pour tous, qui appellent bien d'autres mesures que le protocole PPCR,
- › L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière,
- › Des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail.

GRILLE DES INGENIEURS DE RECHERCHE

MONTEE EN CHARGE

GRILLE 2016					Janv. 2017		Sept. 2017		Janv. 2018		Janv. 2019		GRILLE CIBLE 2019					
Echelons	IM	Gain ind. entre éch.	Durée moyenne d'échelon	Durée grade	Gain IM	IM	Echelons	IM	Gain IM	IM	Gain IM	IM	Echelons	IM	Gain ind. entre éch.	Durée	Durée grade	Gain ind. / éch. 2019-2016
Hors classe					Hors classe		Hors classe		Hors classe		Hors classe		Hors classe					
4e	963	47	-	8	4	967	HEB	1062	5	1067	0	1067	HEB	1067	54			
	916	35			4	920		1008	5	1013	0	1013		1013	41			
	881	60			4	885	HEA	967	5	972	0	972		972	-		11	
3e	821	87	3	5	4	825		920	5	972	0	972	HEA	972	47	1	10	9
2e	734	76	3	2	4	825	3e	825	5	925	0	925		925	35	1	9	9
1er	658	-	2	-	9	743	2e	743	5	890	0	890		890	60	1	8	9
1re classe					1re classe		1re classe		1re classe		1re classe		1re classe					
5e	821	38		12	4	825	5e	825	5	830	0	830	5e	830	24		12	9
4e	783	49	3	9	10	793	4e	793	5	798	8	806	4e	806	50	3	9	23
3e	734	76	3	6	9	743	3e	743	5	748	8	756	3e	756	76	3	6	22
2e	658	76	3	3	9	667	2e	667	5	672	8	680	2e	680	72	3	3	22
1er	582	-	3	-	9	591	1e	591	5	596	12	608	1er	608	-	3	-	26
2e classe					2e classe		2e classe		2e classe		2e classe		2e classe					
11e	713	27	-	20	9	722	11e	722	5	727	8	735	11e	735	25		20,0	22
10e	686	28	3	17	9	695	10e	695	5	700	10	710	10e	710	30	3	17,0	24
9e	658	39	3	14	9	667	9e	667	5	672	8	680	9e	680	38	3	14,0	22
8e	619	37	2	12	9	628	8e	628	5	633	9	642	8e	642	34	2	12,0	23
7e	582	32	2	10	9	591	7e	591	5	596	12	608	7e	608	36	2	10,0	26
6e	550	36	2	8	9	559	6e	559	5	564	8	572	6e	572	32	2	8,0	22
5e	514	22	2	6	9	523	5e	523	5	528	12	540	5e	540	27	2	6,0	26
4e	492	28	2	4	9	501	4e	501	5	506	7	513	4e	513	27	2	4,0	21
3e	464	27	1,5	2,5	9	473	3e	473	5	478	8	486	3e	486	26	1,5	2,5	22
2e	437	25	1,5	1	9	446	2e	446	5	451	9	460	2e	460	25	1,5	1,0	23
1er	412	-	1	-	9	421	1e	421	5	426	9	435	1er	435	-	1	-	23

Revalo. Indiciaire (y. c. 4 pts conversion primes/points)

Reclassement dans la nouvelle grille

Création échelon spécial

+ 5 points de conversion primes points

Solde revalo. indiciaire